

FILS TENSEURS RÉSORBABLES

CONSENTEMENT ECLAIRE PATIENT(E)

Le présent document est remis à

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Date de naissance : Téléphone :

1. Introduction

L'information contenue dans ce document vous permet de vous rendre compte de ce que représente la technique des fils tenseurs.

Cette information vous permettra de donner votre consentement en toute connaissance de cause. Notre médecin est bien évidemment disposé à répondre à toutes vos questions se rapportant à cette technique.

2. Nature et déroulement de l'intervention

Le traitement consiste à la mise en place de fils PDO en dermique pour remettre en tension la peau ptosée. Effet de restimulation de l'élastine et du collagène.

Biodégradable après 6 mois, l'effet dure 18 mois environ. Il se déroule sous anesthésie locale.

3. But de l'intervention

Le but de l'intervention est de remettre en tension la peau dans les cas où l'excès cutané est minime (effet lifting cou, décolleté, plis d'amertumes, joues, sourcils, jambes, bras, ventre ...)

L'effet tient généralement 18 mois.

Comme pour la plupart des interventions médicales, la possibilité de ne pas obtenir un résultat optimal subsiste.

Le médecin s'engage envers le patient à agir dans les règles de l'art, sans garantir de résultat déterminé (obligation de moyens).

4. Effets secondaires

- Ecchymoses aux sites d'anesthésie.
- Œdème localisé (souvent à 1 pommette). Il s'agit d'un petit hématome profond (non coloré) dû au passage du fil qui disparaît en 2 à 3 semaines.
- Irrégularités cutanées soit dues à un petit œdème (durée de 2 semaines) soit dues à une traction inégale sur un fil et résolues aisément par un petit décollement cutané.
- Sensations de traction et /ou picotement pendant 4 semaines.
- Exceptionnellement, douleur localisée due à l'irritation d'un filet nerveux. Elle est traitée par décollement cutané et/ou anti-inflammatoires.
- Très exceptionnellement infection d'un fil (rougeur, douleur, chaleur).

5. Suites

Hormis l'éventuelle irrégularité cutanée et l'œdème malaire, le patient est généralement présentable rapidement.

6. Frais

Cette intervention n'est pas remboursée par la mutuelle.

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance et parfaitement compris les informations qui m'ont été communiquées par votre médecin esthétique sur la pose des fils tenseurs à des fins esthétiques.

J'accepte expressément et sans réserve après réflexion qu'il réalise la pose des fils sur ma personne et m'engage à suivre toutes les recommandations et prescriptions de votre médecin esthétique.

Fait en double exemplaire à Waremme.

Signature du patient précédée de la mention « lu et approuvé ».

Merci pour votre confiance.